



Compte bancaire non approvisionné

Par **corail25**, le **31/05/2008 à 13:10**

il y a un an mon mari et moi même avons décider de changer de banque, nous avons donc rembourser nos prêts par anticipation, rencontrer notre directeur d'agence afin de lui faire part de notre décision, restituer carte bancaire et chéquier (détruit devant nous).Celui ci nous a dit qu'il s'occupait de tous concernant la cloture. Pendant plusieurs mois nous avons eu aucunes nouvelles de cette banque. pour nous le compte était cloturé or 9 mois plus tardn nous recevons un courrier nous informant que ce compte est en découvert de plus de 1200€ et nous demandant le remboursement immédiat...rnMalgrè plusieurs courriers, appels téléphoniques, pas de réponse sur le pourquoi de ce découvert et un fichage en banque de france à été fait, finalement j'ai contacté le médiateur de cette banque, quelque jours plus tard, le directeur de l'agence ou se situ le compte nous a téléphoner afin de nous rencontrer. Il nous a fait part que certains prélèvements avez continué à ce présenter, ce qui à entrainer ce découvert, mais q'il y avait également eu des erreurs de sa part (paiement des cartes bancaire par exemple) il nous a donc proposer un accord amiable avec une rétrocession d'une somme à définir plus la levée du fichage en Banque de france, accord que nous avons accepté. A ce jour, nous n'avons pas de trace écrite de cet accord et le service contentieux me demande toujours la même somme. Quels sont nos droits? La banque avait elle le droit de payer ces soi disant prélèvements alors qu'il n' y avait plus de rentrées d'argent (sauf 20,00€ pendant 4 mois). Que pouvons nous faire pour nous sortir de cette situation?rnMerci

Par **novice43**, le **31/05/2008 à 13:50**

bonjour,rnrnContactez rapidement l'AFUB... Association Francaise des Usagers de Banquernrncordialement,

Par **corail25**, le **31/05/2008** à **14:17**

merci c'est ce que je vais faire